CCTP

AEPO CFA OPTIQUE

Dates

Date de l'appel d'offre : 22.11. 2018
Date de remise des offres : 20.12.2018

Adresse du chantier

AEPO CFA de l'Optique
163, rue de Sèvres
75 017 PARIS

Equipe de maîtrise d'ouvrage

M. GUICHARD : Directeur de l'établissement
Tél : 01.47.34.23.89

Mme NAGY : Assistante de direction de l'établissement
Tél : 01.47.34.34.84

163, rue de Sèvres – 75015 PARIS

Equipe de maîtrise d'œuvre

Muriel SOUILHAC Architecte DPLG
12, rue Lally Tollendal
75019 PARIS
Tél : 01.82.83.16.42
Fax : 01.82.83.16.43
muriel.souilhac@mursarchitectures.com

SOMMAIRE

1 - PLATRERIE MACONNERIE CARRELAGE 5
1.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT PLATRERIE MACONNERIE CARRELAGE 5
1.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS 5
1.2 - ECHAFAUDAGE - PROTECTION 6
1.2.1 - PROTECTION 6
1.3 - AGRANDISSEMENT DE BAIE POUR PORTE PMR 6
1.3.1 - Agrandissement de baie dans cloison pour porte à un vantail (1 unité de passage PMR) 6
1.3.2 - Agrandissement de baie dans maçonnerie pour porte à un vantail (1 unité de passage PMR) 6
1.4 - OPTION : DEMOLITION 7
1.4.1 - PLAFOND 7
1.5 - OPTION : PLAFOND PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE 8
1.5.1 - OSSATURE PARALLELE AUX PLAQUES 8
1.6 - CLOISON PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE 9
1.6.1 - CLOISON COUPE FEU 1H 9
1.7 - CONTRE-CLOISON - DOUBLAGE 9
1.7.1 - CONTRE-CLOISON SUR OSSATURE METALLIQUE 9
1.8 - DEPOSE DIVERSES 10
1.8.1 - Dépose d'un tapis brosse extérieur, compris conières encastrées 10
1.9 - CARRELAGE ET REVETEMENT MURAL 11
1.9.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES 11
1.9.2 - CARRELAGE AU SOL (AVEC FOURNITURE) 11
1.10 - NETTOYAGE APRES TRAVAUX 11
1.10.1 - APRES TRAVAUX D'ENTRETIEN 12
2 - PLOMBERIE - SANITAIRE 12
2.1 - CLAUSES PARTICULIÈRES AU LOT PLOMBERIE - SANITAIRE 12
2.7.1 - DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS 12
2.2 - PROTECTION 13
2.2.1 - Film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives 13
2.3 - LAVABO VASQUE ROBINETTERIE 13
2.3.1 - Robinetterie PMR pour lavabo 13
2.4 - PACK WC ET ACCESSOIRES PMR 13
2.4.1 - CUVETTE ET PACK WC 14
2.4.2 - CUVETTE POUR COLLECTIVITE 14
2.4.3 - ABATTANT EN MATIERE PLASTIQUE 14
2.5 - EQUIPEMENT POUR ERGOTHERAPIE ET ERGONOMIE 15
2.5.1 - BARRE DE MAINTIEN, BARRE D'APPUI 15
2.6 - DEPOSE D'APPAREIL 15
2.6.1 - DEPOSE ET EVACUATION D'APPAREIL SANITAIRE 15
2.6.2 - DEPOSE ET EVACUATION DE ROBINETTERIES 15
2.7 - NETTOYAGE APRES TRAVAUX DE PLOMBERIE 15
2.7.1 - APRES TRAVAUX D'ENTRETIEN 16
3 - ELECTRICITE 16
3.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT ELECTRICITE 16
3.1.1 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES & ETENDUE DES TRAVAUX 16
3.2 - MOULURE - PLINTHE - GOULOTTE - COLONNE DE DISTRIBUTION 18
3.2.1 - GOULOTTE 18
3.3 - DEPOSE ET REPOSE D'APPAREILLAGE DOMESTIQUE DE DISTRIBUTION 19
3.3.1 - APPAREILLAGE EN SAILLIE IP 20 SERIE STANDARD 19
3.4 - PRIX COMPLETS 19
3.4.1 - APPAREILLAGE EN SAILLIE 20
3.5 - REMPLACEMENT D'APPAREIL D'ECLAIRAGE 21
3.5.1 - APPAREIL EN SAILLIE BALLAST ELECTRONIQUE GRADUABLE 21
3.6 - DEPANNAGE ET ENTRETIEN D'APPAREILS EXISTANTS CONSERVES 22
3.6.1 - DEPOSE ET REPOSE 22
4 - MENUISERIE AGENCEMENT INTERIEUR 22
4.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT MENUISERIES INTERIEURES 22
4.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS 22

4.2 - PROTECTION 23
4.2.1 - Film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives 23
4.3 - BLOC-PORTE DE COMMUNICATION STANDARD 23
4.3.1 - BLOC-PORTE AVEC PORTE PLANE 23
4.3.2 - MAJORATION SUR QUINCAILLERIE DE PORTE 24
4.4 - BLOC-PORTE COUPE-FEU 24
4.4.1 - BLOC-PORTE COUPE-FEU 1 HEURE (EI 60) PARE FLAMME 1/2H 24
4.5 - QUINCAILLERIE POUR PORTE COUPE-FEU ET PARE-FLAMME 24
4.5.1 - Ferme-porte avec bras à coulisse force 2 à 5 24
4.5.2 - Serrure de sûreté 1 point (compris cylindre) 24
4.5.3 - Ensemble béquille double sur plaques aluminium anodisé 24
4.5.4 - Variante 1 : réglage des Ferme-porte avec bras à coulisse force 2 à 5 24
4.5.5 - Variante 2 : remplacement Ferme-porte avec bras à coulisse force 2 à 5 24
4.6 - DEPOSE ET REPOSE DE BOITE A LETTRES ET PANNEAU 25
4.6.1 - BOITE A LETTRES 25
4.7 - DEPOSE ET REVISION DE MENUISERIE 25
4.7.1 - DEPOSE DE VANTAUX SANS CONSERVATION 25
4.7.2 - DEPOSE DE DORMANT ET HABILLAGE SANS CONSERVATION 25
5 - MENUISERIE EXTERIEURE 25
5.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT MENUISERIE EXTERIEURE 26
5.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS 26
5.2 - PROTECTION 28
5.2.1 - Film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives 28
5.3 - OPTION : PORTE D'ENTREE ALUMINIUM INDUSTRIALISEE 1 VANTAIL 28
5.3.1 - DEPOSE COMPLETE DE VANTAIL ET DORMANT 28
5.3.2 - PORTE MENUISERIE VITREE 29
5.4 - OPTION : STORES ET FERMETURES 29
5.4.1 - GRILLE ET RIDEAU DE PROTECTION 29
5.5 - PORTE D'ENTREE ALUMINIUM INDUSTRIALISEE A 2 VANTAUX TIERCES 30
5.5.1 - VARIANTE 1 : DEPOSE VANTAIL AVEC CONSERVATION DU DORMANT 30
5.5.2 - VARIANTE 1 : FABRICATION ET POSE DE DEUX VANTAUX VITRES SUR DORMANT EXISTANT . 31
5.5.3 - VARIANTE 2 : DEPOSE COMPLETE DE VANTAIL, IMPOSTE ET DORMANT 31
5.5.4 - VARIANTE 2 : FABRICATION ET POSE DE PORTE MENUISERIE VITREE 32
5.6 - NETTOYAGE APRES TRAVAUX 32
5.6.1 - APRES TRAVAUX D'ENTRETIEN 32
6 - METALLERIE (acier - aluminium) 33
6.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT METALLERIE (acier - aluminium) 33
6.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS 33
6.2 - ECHAFAUDAGE - PROTECTION 34
6.2.1 - PROTECTION 35
6.3 - ESCALIER METALLIQUE DROIT 35
6.3.1 - ESCALIER METALLIQUE DROIT FABRIQUE EN ATELIER A LA DEMANDE 35
6.4 - BORDURE ET CANIVEAU 35
6.4.1 - CANIVEAU PMR 35
6.5 - GARDE-CORPS - RAMPE - MAIN COURANTE - BARRE D'APPUI ARTISANAL 35
6.5.1 - RALLONGE DE MAIN COURRANTE EXISTANTE EN ACIER TRAITE ANTICORROSION ET PEINTURE - COMPRIS ECUYERS 35
6.5.2 - FOURNITURE ET POSE DE MAIN COURRANTE EN ALUMINIUM 36
6.6 - GARDE-CORPS - RAMPE - BARRE D'APPUI - MAIN COURANTE - LIGNE DE VIE DU COMMERCE 36
6.6.1 - GARDE-CORPS ET RAMPE EN ACIER 36
7 - REVETEMENT DE SOL 37
7.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT REVETEMENT DE SOL 37
7.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS 37
7.2 - DEPOSE ET DEMOLITION 38
7.2.1 - DEPOSE DE REVETEMENT EN DALLES AU SOL 38
7.3 - SIGNALETIQUE ET NEZ DE MARCHE PMR 38
7.3.1 - DALLE PODOTACTILE B.E.V. (EVEIL DE VIGILANCE pour application en intérieur) 38
7.3.2 - VARIANTE EN EXTERIEUR : CLOU PODOTACTILE B.E.V. (EVEIL DE VIGILANCE EN 3D pour application en intérieur) 38
7.3.3 - REPERAGE DES MARCHES ET CONTREMARCHES POUR PERSONNES MALVOYANTES 39

7.4 - REVETEMENT LINOLEUM 39
7.4.1 - REVETEMENT POUR SURFACE COURANTE 39
7.5 - OUVRAGE DE FINITION 40
7.5.1 - SEUIL 40
8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS INTERIEURS 40
8.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT PEINTURE - REVÊTEMENTS INTERIEURS 40
8.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS 40
8.2 - OUVRAGES COMPLETS TRAVAUX NEUFS DE PEINTURE 41
8.2.1 - SUBJECTILE PLATRE HORIZONTAL/INCLINE 41
8.2.2 - SUBJECTILE PLATRE VERTICAL 42
8.3 - TRAVAUX DE FINITION PEINTURE 43
8.3.1 - SUBJECTILE PLATRE, MAÇONNERIE, BOIS ET DERIVES, ANCIEN FOND A PEINDRE, VERTICAL43
8.4 - SIGNALISATION 43
8.4.1 - ETIQUETAGE DE PORTE ET CONSTRATE INTERRUPTEURS 43

1 - PLATRERIE MACONNERIE CARRELAGE

1.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT PLATRERIE MACONNERIE CARRELAGE

Les précisions et définitions des présentes clauses particulières sont applicables au lot Plâtrerie - Maçonneries - Carrelage

Elles définissent les conditions d'exécution propres au présent lot et viennent en complément des Prescriptions communes applicables à tous les corps d'état..

1.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS

1.1.1.1 - Documents de référence contractuels

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot seront exécutés en conformité avec les spécifications, les prescriptions des normes françaises et européennes, D.T.U., Euroclasses et règlements techniques relatifs au corps d'état PLATRERIE OUVRAGES EN PLAQUES DE PLATRE en vigueur à la signature des marchés.

1.1.1.1.1 - Normes

L'ensemble des normes européennes et françaises éditées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et notamment toutes les normes NF, EN et ISO se rapportant :

- Aux matériaux, produits ou composants utilisés pour la fabrication et la mise en œuvre des ouvrages du présent lot,
- Aux différents D.T.U. cités ci-dessus, compris leurs mises à jour.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels doivent être soumis à l'accord préalable du Maître d'œuvre et faire l'objet :

- soit d'un Avis Technique en cours de validité, accepté par l'A.F.A.C et respectant les réserves de cet organisme.
- soit d'une enquête avec avis favorable de la part du bureau de contrôle agréé.

1.1.1.1.2 - D.T.U.

Document Technique Unifié :

DTU 20.1 Ouvrages de maçonnerie de petits éléments - Parois et murs :

- Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types - NF DTU 20.1 P1-1 d'octobre 2008
- Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux - NF DTU 20.1 P1-2 de janvier 2009
- Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types - NF DTU 20.1 P2 d'octobre 2008
- Partie 3 : guide pour le choix des murs de façades en fonction du site - NF DTU 20.1 P3 d'octobre 2008
- Partie 4 : règles de calculs et dispositions constructives minimales - NF DTU 20.1 P4 d'octobre 2008

DTU 20.13 Octobre 2008 Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments :

- Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- Partie 2 : cahier de clauses administratives spéciales types
- Partie 3 : mémento - Référence commerciale des parties P1-1, P1-2, P2 et P3 du NF DTU 20.13 d'octobre 2008)

DTU 25.1 Enduits intérieurs en plâtre :

- Partie 1-1 Cahier des Clauses Techniques types - NF DTU 25.1 P1-1 de Novembre 2010

- Partie 1-2 Critères généraux de choix des matériaux - NF DTU 25.1 P1-2 de Novembre 2010
- Partie 2 Cahier des Clauses administratives spéciales types - NF DTU 25.1 P2 de Novembre 2010

DTU 25.222 Plafonds fixés, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse
- Cahier des charges - NF P 72-201 de mai 1993

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre
- Partie 1 : cahier des clauses techniques -NF DTU 25.41 P1-1 de février 2008
- Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales - NF DTU 25.41 P2 de février 2008
- Parties1- 2 : critères généraux de choix des matériaux -NF DTU 25.41 P1-2 de février 2008

Document Technique Unifié :
DTU 52-1 : revêtement de sol scellé

DTU 26.1 : Travaux de bâtiment –Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne :
- Norme homologuée NF.P.15-201-1-1 : Cahier des clauses techniques,
- Norme homologuée NF.P.15-201-1-2 : Critères généraux de choix des matériaux,
- Norme homologuée NF.P.15-201-2: Cahier des clauses spéciales.

DTU 26-2 : Chapes et dalles de liants hydrauliques

DTU 52.1 : Travaux de bâtiment –Revêtement de sols scellés :
- Norme homologuée NF.P.61-202-1 : Cahier des clauses techniques,
- Norme homologuée NF.P.61-202-2 : Cahier des clauses spéciales.

Directive 89/106/CEE –produits de construction, modifiée par la Directive 93/68/CEE du 22/07/93.
Règles Eurocodes.
Au fur et à mesure de leur parution et de leur approbation, les Eurocodes feront partie intégrante des obligations résultantes du présent lot.

1.2 - ECHAFAUDAGE - PROTECTION

1.2.1 - PROTECTION

Protection de sol apr film polyane

1.2.1.1 - Film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives

Protection de sols et murs par film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives double face.

1.3 - AGRANDISSEMENT DE BAIE POUR PORTE PMR

1.3.1 - Agrandissement de baie dans cloison pour porte à un vantail (1 unité de passage PMR)

Agrandissement de baies de porte pour porte 1 vantail PMR (vantail de 83 cm pour un passage libre de 80 cm). Compris évacuation et coltinage des gravois.

1.3.2 - Agrandissement de baie dans maçonnerie pour porte à un vantail (1 unité de passage PMR)

Agrandissement de baies de porte pour porte 1 vantail PMR (vantail de 83 cm pour un passage libre de 80 cm). Compris évacuation et coltinage des gravois.

1.4 - OPTION : DEMOLITION

L'entreprise chargée d'exécuter les prestations incluses au présent chapitre doit s'assurer de l'état des bâtiments existants, fera son affaire de toutes les investigations nécessaires à l'estimation des travaux de démolitions décrits ci-après. La description des ouvrages correspond à une obligation de résultat par comparaison des plans état existant et état futur, tous les moyens à prévoir (responsabilité de l'entreprise) sont à prévoir sans que l' entreprise puisse se prévaloir à l'exécution d'une méconnaissance des lieux, des conditions d'exécution ou d'une incompréhension sur la nature des travaux à exécuter. L'entreprise devra signaler au Maître d'œuvre tous points litigieux AVANT la remise de son offre sans quoi il sera considéré de droit que l'état à obtenir sera atteint et accepté par l'entreprise. Ainsi la visite des lieux, le repérage des structures, les investigations relatives aux conditions de réalisation des travaux (mitoyenneté, servitudes, démarches auprès des services communaux pour emprises et droits de voirie etc .) font partie intégrante de la prestation et sont du ressort EXCLUSIF de l'entreprise chargée des travaux.

L'arrêté du 8.1.65 et ses modifications ainsi que l'ensemble des textes relatifs au Code du Travail, à la salubrité, l'hygiène et la sécurité des travailleurs seront à respecter. L'entreprise doit en prévoir les coûts, elle intégrera également les contraintes dues aux arrêtés municipaux, règlements en vigueur sur le site et sujétions dues aux constructions avoisinantes.

L'entreprise devra présenter une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile et professionnelle avec extension "risques aux existants".
Elle procédera à ses frais à tout constat qu'elle jugera nécessaire, la protection et la préservation en l'état de tous les ouvrages à conserver font partie de la présente prestation. En cas de dégâts, l'entreprise procédera aux réparations nécessaires (charge à elle d'effectuer les démarches auprès de ses assurances sans que cela n'interfère en rien sur le déroulement du présent chantier).

Démolition d'ouvrages suivant nature et localisation ci-après. Les moyens employés par l'entreprise permettront de respecter les exigences du chapitre généralités de la démolition. En particulier, le niveau de bruit, de poussières et de vibrations dans les ouvrages avoisinants ne seront pas en contradiction avec ces exigences.
Le Maître d'œuvre aura toute latitude pour exiger les changements de méthodologie dès qu'un écart sera constaté à ce sujet.
Le chargement, le coltinage, l'évacuation et les coûts de traitement des déchets produits selon les réglementations en vigueur font partie des présentes prestations et sont à inclure financièrement dans les présents articles.

Le chargement, le coltinage, l'évacuation et les coûts de traitement des déchets produits selon les réglementations en vigueur sont à inclure financièrement dans l'offre.

1.4.1 - PLAFOND

En comparaison de l'état existant et des plans de l'état futur, conformément à toutes les dispositions citées ci-avant, démolition de plafonds en plâtre sur Nergalto rampants sous escalier.
La prestation comprend la dépose de toutes fixations ou ouvrages attenants., l'évacuation et la mise en décharge.

1.4.1.1 - Démolition de plafond en plâtre sur Nergalto

Démolition de plafond en plâtre sur Nergalto, jusqu'à 2,50 m de hauteur, sans échafaudage, **compris chargement et évacuation des gravois.**

Localisation

sous-face escalier A

1.5 - OPTION : PLAFOND PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Fourniture et mise en œuvre de plafond rampant à joints non apparents constitué par vissage de plaques de plâtre sur une ossature métallique en acier galvanisé suspendue par pattes à la structure support (escalier métallique)

Compris finition des joints entre panneaux comprenant le garnissage des joints, la mise en œuvre d'une bande micro perforée imprégnée à l'enduit et serrée à la spatule avec application après séchage d'un enduit de finition en deux couches minimums de façon à obtenir une qualité de finition de type A soignée, le rebouchage des têtes de vis sera réalisé à l'enduit en une ou deux couches de façon à obtenir le même degré de finition.

Il pourra être incorporé un matelas de laine minérale, à reprendre en complément suivant performances thermique et phonique demandées.

L'entraxe et la portée des ossatures seront conformes aux recommandations techniques du fabricant et feront l'objet d'une note de calcul soumise à l'approbation du Maître d'œuvre.

Pour les faux-plafonds ayant une fonction de protection incendie, outre le fait que le type employé devra être titulaire des procès-verbaux de résistance au feu correspondant au matériau et au type de support, il sera apporté une attention particulière à la hauteur de plénum préconisé dans les dits PV d'essais et dans les recommandations techniques du fabricant.

L'ensemble de la mise en œuvre sera conforme aux Avis Techniques du produit ainsi qu'aux recommandations du fabricant.

1.5.1 - OSSATURE PARALLELE AUX PLAQUES

Fourniture et mise en œuvre d'ossature métallique secondaire parallèle aux plaques, pour plafond en plaques de plâtre non démontables, suspendue par pattes à la structure support, en base support bois, compris finition des joints entre plaques par bandes et enduit spécial.

1.5.1.1 - Avec fourrures 47/50

Plafond non démontable, constitué d'une plaque de plâtre 13 mm, vissée sur l'ossature métallique par des fourrures 47/50, de 1,30 m de portée, suspendues par pattes à la structure métallique de l'escalier, compris finition des joints.

1.5.1.1.1 - Plafond avec 1 plaque ép. 13 mm

Fourniture et mise en œuvre de plafond non démontable, constitué d'une plaque plâtre 13 mm vissée sur ossature métal secondaire parallèle aux plaques, fourrures 47/50 (P. 1,30m) suspendues par pattes à la structure bois, compris finition des joints.

Localisation

sous-face escalier A

1.6 - CLOISON PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE

CLOISON DE DISTRIBUTION NON PORTEUSE de hauteur d'étage. Fourniture et mise en œuvre de cloison de distribution constituée par assemblage de deux ou plusieurs plaques de plâtre vissées sur une ossature métallique en acier galvanisée délimitant un vide de construction. Les rails de fixation en partie haute et basse seront fixés par clouage, vissage, collage ou pisto-scellement suivant nature du support, compris finition des joints entre panneaux comprenant le garnissage des joints, la mise en œuvre d'une bande micro perforée imprégnée à l'enduit et serrée à la spatule avec application après séchage d'un enduit de finition en deux couches minimum de façon à obtenir une qualité de finition de type A (soignée), le rebouchage des têtes de vis sera réalisé à l'enduit en une ou deux couches de façon à obtenir le même degré de finition. Les huisseries PVC, bois ou métal seront fournies par le lot intéressé et posées à l'avancement par le présent lot en respectant strictement les niveaux et aplombs afin de permettre une pose aisée des vantaux de portes.
Il sera prévu des renforts bois ou métal pour charges lourdes à la demande des corps d'état concernés.
Les pieds de cloisons dans les locaux correspondant aux expositions EA ou EB seront protégés par un profilé plastique.

Dans les locaux correspondant à l'exposition EB+ privatifs et EB+ collectifs il sera fait application de l'avenant spécifique, toutefois dans un souci de simplification dans ces locaux ainsi qu'au droit des adossements de lavabos, baignoires et éviers dans les locaux de type EB il sera mis en œuvre des cloisons avec face traitée hydrofuge (dite plaque marine).
L'ensemble de la mise en œuvre sera conforme aux Avis Techniques du produit ainsi qu'aux recommandations du fabricant.

1.6.1 - CLOISON COUPE FEU 1H

Fourniture et mise en œuvre de cloison de séparation de logements, constituée de 4 à 6 plaques de plâtre vissées sur ossature métallique en acier galvanisé avec remplissage par laine minérale, compris finition des joints entre plaques par bandes et enduit spécial.

1.6.1.1 - Cloison séparative coupe-feu 1H constituée de 2 plaques de plâtre de 13 mm à haute résistance au feu

1.6.1.1.1 - Cloison ép. 72 mm, montants accolés 48, entraxe 600, isolant 40 mm EI 60 Rw+C 61 dB

Fourniture et mise en œuvre de cloison de distribution, épaisseur totale 72 mm, montants simples de 48, entraxe 600 mm, constituée de 1 plaque plâtre 13 mm à haute résistance au feu par parement, vissée sur ossature métallique compris finition des joints entre plaques.

Localisation

Salle de réunion étage 1

1.7 - CONTRE-CLOISON - DOUBLAGE

1.7.1 - CONTRE-CLOISON SUR OSSATURE METALLIQUE

Mise en œuvre de contre-cloisons en plaques de plâtre autour des portes posées en applique, sur une bande de 30 cm de large.
Fourniture et mise en œuvre de contre-cloison, constituée de 1 plaque de plâtre vissée sur ossature métallique en acier galvanisé délimitant un vide de construction destiné à recevoir un matelas isolant en deux couches, à reprendre en complément suivant performance thermique demandée.
Les rails de fixation en partie haute et basse seront fixés par clouage, vissage, collage ou pisto-scellement suivant nature du

support, compris finition des joints entre panneaux comprenant le garnissage des joints, la mise en œuvre d'une bande microperforée imprégnée à l'enduit et serrée à la spatule avec application après séchage d'un enduit de finition en deux couches minimum de façon à obtenir une qualité de finition de type A soignée, le rebouchage des têtes de vis sera réalisé à l'enduit en une ou deux couches de façon à obtenir le même degré de finition. Les huisseries PVC, bois ou métal seront fournies par le lot intéressé et posées à l'avancement par le présent lot en respectant strictement les niveaux et aplombs afin de permettre une pose aisée des vantaux de portes, ensemble compris tous renforts bois ou métal pour charges lourdes à la demande des corps d'état concernés.
Les pieds de cloisons dans les locaux correspondant aux expositions EA ou EB seront protégés par un profilé plastique.

Dans les locaux correspondant à l'exposition EB+ privatifs ou EB+ collectifs il sera fait application de l'avenant spécifique, toutefois dans un souci de simplification dans ces locaux ainsi qu'au droit des adossements de lavabos, baignoires et éviers dans les locaux de type EB il sera mis en œuvre des cloisons avec face traitée hydrofuge dite plaque marine.
Les angles saillants recevront un renfort par bande armée ou cornière métallique adaptée avec finition à l'enduit dito.
L'ensemble de la mise en œuvre sera conforme aux Avis Techniques du produit ainsi qu'aux recommandations du fabricant.

1.7.1.1 - Sur fourrures

Contre cloison de doublage, jusqu'à 4,50 m de hauteur, constituée d'une plaque de plâtre 13 mm fixée sur l'ossature verticale par des fourrures métalliques avec appuis intermédiaires ou en matériau composite, réglables en profondeur et reprise par chevillage direct ou par clipsage dans un rail horizontal lui-même fixé au support par chevillage ou vissage.

1.7.1.1.1 - Contre-cloison 1 plaque 13 mm Ht maxi 4,50 m

Fourniture et mise en œuvre de contre cloison de doublage, constituée d'une plaque plâtre 13 mm, vissée sur fourrures métalliques avec appuis intermédiaires, compris finition joints entre plaques, joint d'étanchéité en périphérie. (non compris isolation).

Localisation

R 4 sanitaires esc.B

R 2 sanitaires esc. A

R 3 sanitaires esc.A

1.7.1.2 - Laine minérale ép. 30 mm

Fourniture et mise en œuvre de laine minérale à voile polyester non tissé, ép. 30 mm, (Rd 0.75 m2.K/W), pour intégration dans contre cloison plaque de plâtre à ossature métallique.

1.8 - DEPOSE DIVERSES

1.8.1 - Dépose d'un tapis brosse extérieur, compris cornières encastrées

Dépose et évacuation d'un tapis de sol type brosse et de la cornière métalliques aux pourtours. Compris évacuation à la décharge.

1.9 - CARRELAGE ET REVETEMENT MURAL

1.9.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES

1.9.1.1 - DRESSEMENT DES SUPPORTS

1.9.1.1.1 - Sol

Après nettoyage par dépoussiérage, humidification éventuelle, les défauts généralisés jusqu'à 10 mm d'épaisseur seront traités par application d'un enduit de lissage.

Réalisation d'enduit de lissage, classé P3, de 5 mm d'épaisseur, application à la lisseuse, consommation 7,5 kg/m².

1.9.1.1.1.1 - Enduit de lissage, classe P3, ép. 5 mm

Enduit de lissage, classé P3, épaisseur 5 mm, application à la lisseuse, consommation 7,5 kg/m².

Localisation

Porte principale

1.9.2 - CARRELAGE AU SOL (AVEC FOURNITURE)

1.9.2.1 - POSE SCELLEE

Fourniture et fourniture, de carrelage extérieur traité antidérapant pose droite.

1.9.2.1.1 - Pierre naturelle

Fourniture et pose de dalles de pierre naturelle au sol pour surface supérieure à 15 m², pose droite scellée au mortier bâtard dosé à 350 kg/m3, format jusqu'à 400 cm², compris jointoiement au mortier industriel de largeur 8 à 10 mm, soit 1,5 kg/m²

1.9.2.1.1.1 - Pierre naturelle jusqu'à 400 cm2

Fourniture et pose de dalles de pierre naturelle de type Limestone Vidraço Moleanos 15mmx 47.5x14.7 cm de chez Artirec - au sol pour surface supérieure à 15 m², pose droite scellée au mortier bâtard dosé à 350 kg/m3, compris jointoiement au mortier industriel de largeur 8 à 10 mm, soit 1,5 kg/m².

1.10 - NETTOYAGE APRES TRAVAUX

L'entreprise devra exécuter un nettoyage qui comprendra à titre non exhaustif les opérations suivantes :

- Lavage, nettoyage des vitrages aux 2 faces, des sols et des plinthes,
- Nettoyage des faïences, appareils sanitaires et électriques,
- Nettoyage des robinetteries, poignées et pênes de serrures,
- Balayage de tous les locaux après lavage,
- Nettoyage aux 2 faces des menuiseries, portes de placard etc.

Les moyens et les produits à utiliser seront laissés à l'appréciation de l'Entreprise qui devra néanmoins se rapprocher des corps d'état ayant réalisé l'ouvrage en cas d'usage de produits pouvant altérer les supports.

Le nettoyage sera à prévoir dans les espaces concernés par les travaux.

1.10.1 - APRES TRAVAUX D'ENTRETIEN

1.10.1.1 - Nettoyage de WC

Nettoyage de WC après travaux d'entretien : appareil sanitaire, sol, y compris enlèvement des déchets.

1.10.1.2 - Nettoyage de bureau

Nettoyage de séjour, chambre ou bureau à l'aspirateur après travaux d'entretien, y compris enlèvement des déchets.

1.10.1.3 - Nettoyage hall d'entrée d'immeuble et des volées de marches empruntées

Nettoyage hall d'entrée d'immeuble après travaux d'entretien avec lavage du sol, y compris enlèvement des déchets.

2 - PLOMBERIE - SANITAIRE

2.1 - CLAUSES PARTICULIÈRES AU LOT PLOMBERIE - SANITAIRE

2.7.1 - DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS

2.7.1.1 - Documents de références contractuels

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot seront exécutés en conformité avec les spécifications, les prescriptions des normes françaises et européennes, D.T.U., Euroclasses et règlements techniques relatifs au corps d'état PLOMBERIE SANITAIRE en vigueur à la signature des marchés .

2.7.1.1.1 - D.T.U.

Document Technique Unifié :

D.T.U 41.101 Distribution d'eau froide et d'eau chaude.

D.T.U 41.102 Evacuation des eaux usées.

D.T.U 41.201 Conditions minimales d'exécution des travaux de plomberie et installations sanitaires.

D.T.U 60.31 Eau froide sous pression.

D.T.U 60.5 Canalisation en cuivre, distribution d'eau froide et d'eau chaude.

D.T.U 65.10 Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation à l'intérieur des bâtiments.

2.2 - PROTECTION

Protection de sol apr film polyane

2.2.1 - Film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives

Protection de sols et murs, appareillages et ouvrages par film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives double face.

2.3 - LAVABO VASQUE ROBINETTERIE

Fourniture et pose d'appareils sanitaires, dimensions et implantation suivant indications des plans architecte.

Les prestations devront prévoir les raccordements/adaptations sur réseau existant.

2.3.1 - Robinetterie PMR pour lavabo

Fourniture er pose de robinetteries normes PMR - Robinetterie chromée pour lavabo, suivant le classement E.A.U., compris montage et façon de joints et toute suggestion de raccordement sur le réseau existant.

2.3.1.1 - Robinetterie temporisée

2.3.1.1.1 - Robinet mural eau froide temporisé à poussoir et bec fixe

Robinet temporisé à poussoir et bec fixe mural 15 x 21.

Localisation

RDC sanitaires esc.B

2.3.1.1.2 - Robinet mural temporisé à levier et bec fixe

Robinet temporisé à levier et bec fixe mural longueur 230 mm 15 x 21.

Localisation

R 3 sanitaires esc.B

2.3.1.1.3 - Robinet sur plage temporisé à levier et bec fixe

Robinet temporisé à levier et bec fixe sur table longueur 230 mm 15 x 21.

2.4 - PACK WC ET ACCESSOIRES PMR

Fourniture et pose d'appareils sanitaires, dimensions et implantation suivant indications des plans architecte.

2.4.1 - CUVETTE ET PACK WC

Fourniture et pose de bloc WC en porcelaine vitrifiée surélevé, de coloris blanc, compris fixations et raccordement au réseaux existant.

2.4.1.1 - Série confort

Bloc WC complet série confort surélevé avec réservoir de chasse porcelaine attenant, mécanisme à bouton poussoir, abattant double.

2.4.1.1.1 - Pack WC complet avec réservoir de chasse porcelaine attenant, mécanisme à Bouton poussoir, abattant double

Pack WC complet série confort avec réservoir de chasse porcelaine attenant, mécanisme à bouton poussoir, abattant double.

Localisation

R-1 sanitaires

RDC sanitaires esc.B

Entresol R 1 sanitaires

2.4.2 - CUVETTE POUR COLLECTIVITE

Fourniture et pose de cuvette pour collectivité en porcelaine vitrifiée, de coloris blanc, compris fixations et robinet d'arrêt chromé, accessoires et raccordement au réservoir mural conservé.

2.4.2.1 - Cuvette WC type hospitalière, surélevée, sans abattant, sortie horizontale

Cuvette WC type hospitalière, surélevée, sans abattant, sortie horizontale

Localisation

R 3 sanitaires esc.A

R 4 sanitaires esc.B

R 2 sanitaires esc. A

R 1 sanitaires esc. B

2.4.3 - ABATTANT EN MATIERE PLASTIQUE

Fourniture et pose d'abattant en matière plastique avec fixations.

Abattant double série forte pour cuvette de WC à l'anglaise.

2.4.3.1 - Abattant double série forte

Abattant double série forte y compris fixations pour cuvette de WC à l'anglaise.

2.5 - EQUIPEMENT POUR ERGOTHERAPIE ET ERGONOMIE

Fourniture et pose d'équipements sanitaires, dimensions et implantation suivant indications des plans architecte.

2.5.1 - BARRE DE MAINTIEN, BARRE D'APPUI

2.5.1.1 - Pour WC

2.5.1.1.1 - Barre d'appui coudée à 135° 400 x 400 mm ø 32 mm en inox poli brillant, 3 points d'attache

2.6 - DEPOSE D'APPAREIL

Les ouvrages de dépose ci-après sont calculés pour des déposes et évacuation, auxquelles il conviendra d'ajouter une indemnité pour le coltinage, l'acheminement et la mise en décharge.

2.6.1 - DEPOSE ET EVACUATION D'APPAREIL SANITAIRE

Dépose d'appareil sanitaire après arrêt de service, dépose des canalisations à reprendre en us du présent article.

2.6.1.1 - Dépose bloc WC, cuvette

Dépose de WC et de cuvettes , compris évacuation.

2.6.2 - DEPOSE ET EVACUATION DE ROBINETTERIES

Dépose de robinetterie, compris évacuation.

2.6.2.1 - Robinetterie pour lavabo

Dépose de robinetteries murales et sur plage.

2.7 - NETTOYAGE APRES TRAVAUX DE PLOMBERIE

L'entreprise devra exécuter un nettoyage qui comprendra à titre non exhaustif les opérations suivantes :

- Lavage, nettoyage des vitrages aux 2 faces, des sols et des plinthes,
- Nettoyage des faïences, appareils sanitaires et électriques,
- Nettoyage des robinetteries, poignées et pênes de serrures,
- Balayage de tous les locaux après lavage,
- Nettoyage aux 2 faces des menuiseries, portes de placard etc.

Les moyens et les produits à utiliser seront laissés à l'appréciation de l'Entreprise qui devra néanmoins se rapprocher des corps d'état ayant réalisé l'ouvrage en cas d'usage de produits pouvant altérer les supports.

Le nettoyage sera à prévoir dans les espaces concernés par les travaux.

2.7.1 - APRES TRAVAUX D'ENTRETIEN

2.7.1.1 - Nettoyage de WC

Nettoyage de WC après travaux d'entretien : appareil sanitaire, sol, y compris enlèvement des déchets.

2.7.1.2 - Nettoyage hall d'entrée d'immeuble et des volées d'escalier empruntées

Nettoyage hall d'entrée d'immeuble et des volées d'escaliers empruntés après travaux d'entretien avec lavage du sol, y compris enlèvement des déchets.

3 - ELECTRICITE

3.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT ELECTRICITE

PLANNING D'EXECUTION

Le déroulement des travaux devra impérativement respecter le phasage d'exécution fourni par la maîtrise d'ouvrage.

Il est rappelé que les travaux se dérouleront en zones de travaux libres mais en milieu occupé et que le maintien opérationnel des installations électriques de ces niveaux et des services généraux pendant le chantier est une priorité à assurer pour permettre la continuité de l'exploitation.

L'entreprise devra donc tout mettre en œuvre afin d'assurer ce maintien opérationnel et réaliser les prestations permettant d'éviter les coupures secteur et de communications des installations des zones en exploitation.

3.1.1 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES & ETENDUE DES TRAVAUX

3.1.1.1 - Documents de référence contractuels

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot seront exécutés en conformité avec les spécifications, les prescriptions des normes françaises et européennes, D.T.U., Euroclasses et règlements techniques relatifs au corps d'état ELECTRICITE et en vigueur à la signature des marchés.

3.1.1.1.1 - Normes

Marque NF AEAS performance SATI concernant les blocs autonomes de sécurité (BAES)

Sécurité Incendie

Règlements de sécurité contre "incendie relatif aux établissements recevant du public. Dispositions générales et particulières Y 5ème catégorie et commentaires officiels

Arrêté et Décret modifiant les qualifications, règlement de sécurité, protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Arrêté du 25 juin 1980 modifié - sécurité incendie dans les ERP

Norme NF S 61-937-1 à 5 Système de Sécurité Incendie (S.S.I.) Dispositifs actionnés de Sécurité (D.A.S.)

Norme NF S 61.950 Matériel de détection incendie. Détecteurs et organes intermédiaires

Norme NF C 48.150 sur les blocs autonomes d'alarme sonore d'évacuation d'urgence

Norme NF.S 32001 sur la nature du son modulé d'évacuation

Norme FD S 61-949 Systèmes de sécurité incendie. Commentaires et interprétations des normes NF S 61-931 à 61-939

Règlement APSAD R7 installation d'un système de détection automatique d'incendie d'un bâtiment.

Guide BP X70-200 septembre 2005 pour l'amélioration de la protection incendie des bâtiments d'habitations existants

Equipement Téléphonie, télévision &radiophonie

Décrets, circulaires et instructions et règles Concernant les installations téléphoniques:

- Décret 73.525 du 12 Juin 1973;
- Guide UTE C90-483 Câblage résidentiel des réseaux de communication
- Décret 62.473 du 14 Avril1962;
- Circulaire interministérielle du 10 Août 1964;
- Instruction du Ministère de l'économie et des Finances du 29 Décembre 1972;
- Aux Instructions générales sur le service des Télécommunications.
- Aux règles propres au centre de distribution France Télécom local.

Système d'alarmes

Norme NF C 48-205 Système d'alarmes règles générales

Norme NF C 48.211 Détection anti-intrusion centrale d'alarmes

Norme NF.A 2P concernant la détection anti-intrusion

Equipement radio télévision

NF EN 60728-11 Novembre 2005 Réseaux de distribution par câbles pour signaux de télévision signaux radiodiffusion sonore et services interactifs

Equipement VDI

Normes VDI ANSI TIA/EIA 568A, ISO/CEI11801, EN 50173, EN 50167, EN 50169 concernant les systèmes de câblage catégorie 5+, voix, données, images

Cette Liste n'est pas limitative et l'entreprise devra tenir compte de toutes les normes, règles, applicables à ce type d'opération.

En tout état de cause, les modifications imposées par les organismes de contrôle et de sécurité ne seront pas considérées comme travaux supplémentaires, en cas de non – application des Règlements, des Normes et des règles de l'Art.

3.1.1.1.2 - D.T.U.

Document Technique Unifié :

Aux D.T.U 70.2 et 70.1. : Installation électrique dans les bâtiments

Norme C 12-101 et additifs 1 et 2 relatifs à la protection des travailleurs dans les établissements lui mettent en oeuvre des courants électriquesTextes officiels

Norme C 12-201 et additif 1 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Arrêté du 25 juin 1980 public portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre l'incendie, modifié et complété par l'arrêté du 19 novembre 2001

Arrêté du 17 mai 2006 relatif aux caractéristiques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la construction et l'aménagement des bâtiments d'habitation

Décret 88-1056 du 14 Novembre 1988 Protection des travailleurs du code du travail, Hygiène et sécurité suivant recueil du journal officiel

Décret n° 2006-555 du 17 Mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et des habitations

Ordonnance N° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux
Règles de l'Art inter professionnelles
Installation basse tension
Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public.
Articles ELNF C 15.100 et additifs A1 et A2 Installations électriques à basse tension

F **EN 13032-2**
Lumière et éclairage - Mesure et présentation des caractéristiques photométriques des lampes et luminaires avec données utilisées dans les lieux de travail intérieurs ou extérieurs

Guides pratiques UTEC 15.102 à 15.107 Choix, méthodes, détermination des installations électriques basse tension

Guide pratique UTEC 15.476 Installations électriques à basse tension: sectionnement, commande, coupure
Guide pratique UTEC 15.520 Installations électriques à basse tension: canalisations modes de pose, connexions

NF EN 50164-4 Prescription pour les fixations des conducteurs
NF EN 50164-7 Prescription pour les enrichisseurs de terre Mesures de protection et de prévention
Recueil UTE C 18.510 Instructions générales de sécurité d'ordre électrique
Recueil UTE C 18.53 Carnet de prescriptions de sécurité électrique destiné au personnel habilité non électricien (BO, HO),exécutant (B1. H1)
Recueil UTE C 18-540 Carnet de prescriptions de sécurité électrique destiné au personnel habilité basse tension .hors tension.

Norme NFX 35.103 Principe d'ergonomie visuel applicable à l'éclairage des lieux de travail
Eclairage de sécurité Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public.

3.2 - MOULURE - PLINTHE - GOULOTTE - COLONNE DE DISTRIBUTION

Fourniture et pose de goulotte de distribution,
compris fixation par collage et vissage pour les sections supérieures à 75mm de hauteur et par collage et clouage pour les sections inférieures à 70mm de hauteur.Les goulottes de distributions seront en PVC coloris blanc

3.2.1 - GOULOTTE

Goulotte PVC blanc avec couvercle fixée par chevillage compris coupes, entailles, pièces d'angles et de raccords.

3.2.1.1 - Goulotte PVC

Goulotte PVC hauteur 80/85 x 50 mm épaisseur à un compartiment avec couvercle, compris fixation, coupes, entailles et raccords.

3.2.1.1.1 - Goulotte 80/85 x 50 mm ép. à 1 compartiment

Goulotte PVC hauteur 80/85 x 50 mm épaisseur à un compartiment avec couvercle, compris fixation, coupes, entailles et de raccords.

Localisation

R 4 sanitaires esc.B

Entresol R 1 sanitaires

R 3 sanitaires esc.A

3.3 - DEPOSE ET REPOSE D'APPAREILLAGE DOMESTIQUE DE DISTRIBUTION

Fourniture et pose d'appareillage domestique de distribution.

3.3.1 - APPAREILLAGE EN SAILLIE IP 20 SERIE STANDARD

Dépose soignée en conservation et repose d'appareillage en saillie IP 20 série standard.

3.3.1.1 - Appareillage confort IP 20

3.3.1.1.1 - Interrupteur minuterie lumineux

Bouton poussoir lumineux 10A-250V en saillie, IP 20 série standard, compris fixation et raccordements sur fils d'alimentation en attente.

Localisation

R 2 sanitaires esc. A

Entresol R 1 sanitaires

R 3 sanitaires esc.A

R 4 sanitaires esc.B

3.3.1.1.2 - Boitier de dérivation

Boitier de dérivation en saillie, IP 20 série standard, compris fixation et raccordements sur fils d'alimentation en attente.

Localisation

Entresol R 1 sanitaires

3.4 - PRIX COMPLETS

Les ouvrages comprendront :

- Les conduits avec leurs accessoires de fixation et les conducteurs, les longueurs prises en considération résulteront d'une moyenne établie d'après un ensemble de réalisations et tiennent compte de 5% de chutes.
- Les douilles à bout de fil, B 22 SB en plastique, sans lampe et sans piton.
- L'appareillage de commande et d'utilisation avec les vis et les chevilles pour la fixation en saillie,
- Les boîtiers et le plâtre pour la fixation en encastré.
- Les moulures plastiques seront prévues pointées ou collées.
- Les câbles U 1000 R 2V seront placés avant la pose du doublage ou dans le vide de construction.
- Les tubes apparents seront prévus avec 2 colliers de fixation au mètre, compris trous tamponnés et chevilles.
- Les accessoires de jonction seront également prévus : 1 manchon tous les 2 m et 1 té tous les 8 m pour les points lumineux avec fils sous tube apparent.
- la fourniture et pose des goulottes nécéssaires à le remis en place des appareillages à leur position dito existant

3.4.1 - APPAREILLAGE EN SAILLIE

Fourniture, pose et installation d'appareillage en saillie, prévoir 6 m par point lumineux et 8 m par prise de courant et câble spécialisé.

3.4.1.1 - Appareillage standard IP 20 sous moulure plastique

Ouvrage complet pour point lumineux, longueur 6 m, pour interrupteur simple allumage, appareillage saillie IP20, série standard, sous moulure plastique avec fil H 07 V de 1,5 mm².

Ouvrage complet pour prise de courant 2 x16 A + T à éclips, longueur 8 m, appareillage saillie IP20, série standard, sous moulure plastique avec fil H 07 V de 2,5 mm².

Ouvrage complet pour sortie de câble 20 A, longueur 8 m, appareillage saillie IP20, série standard, sous moulure plastique avec fil H 07 V de 2,5 mm².

3.4.1.1.1 - Interrupteur simple allumage

Ouvrage complet pour interrupteur simple allumage, appareillage saillie IP20, série standard, sous moulure plastique avec fil H 07 V de 1,5 mm2.

Localisation

Salle de réunion étage 1

3.4.1.1.2 - Bloc double prise de courant 2 x16 A + T à éclips

Ouvrage complet pour bloc double prise de courant 2 x16 A + T à éclips, appareillage saillie IP20, série standard, sous moulure plastique avec fil H 07 V de 2,5 mm2.

Localisation

Salle de réunion étage 1

3.4.1.1.3 - Sortie de câble 20 A

Ouvrage complet pour sortie de câble 20 A, longueur 8 m, appareillage saillie IP20, série standard, sous moulure plastique avec fil H 07 V de 2,5 mm2.

Localisation

Salle de réunion étage 1

3.5 - REMPLACEMENT D'APPAREIL D'ECLAIRAGE

3.5.1 - APPAREIL EN SAILLIE BALLAST ELECTRONIQUE GRADUABLE

Remplacement de luminaires existants par la Fourniture et pose d'appareil en saillie ballast électronique graduable. Avec Extinction progressive et valeur d'éclairage minimum150 lux.
Compris dépose des luminaires existants, coltinage et mise en décharge.

3.5.1.1 - Hublot polyvalent pour éclairage des circulations

Hublot led extra-plat pour circulations horizontales et verticales - minimum 150 lux - avec détection de présence, horloge et préavis d'extinction intégrés, compris fixations et raccordement.

3.5.1.1.1 - Hublot led avec détecteur et préavis

Fourniture et pose de hublots led extra-plat intégrant détecteur et préavis d'extinction pour les circulations verticales et horizontale. Minimum 150 lux - Corps en aluminium, bague et diffuseur en polycarbonate. Compris fixations et raccordement. L'installation existante sur les paliers des niveaux RDC à R+4 sera complétée par des hublots positionnés sur les paliers intermédiaires, la prestation comprendra la fourniture er pose des câblages et goulottes nécessaires pour l'ensemble des luminaires.

Localisation

Circulations

3.5.1.1.2 - Hublot led avec détecteur et préavis

Fourniture et pose de hublots led extra-plat intégrant détecteur et préavis d'extinction pour les circulations verticales et horizontale. Minimum 150 lux - Corps en aluminium, bague et diffuseur en polycarbonate. Compris fixations et raccordement. L'installation existante sur les paliers des niveaux RDC à R+4 sera complétée par des hublots positionnés sur les paliers intermédiaires, la prestation comprendra la fourniture er pose des câblages et goulottes nécessaires pour l'ensemble des luminaires.

Localisation

Hall d'entrée

3.6 - DEPANNAGE ET ENTRETIEN D'APPAREILS EXISTANTS CONSERVES

3.6.1 - DEPOSE ET REPOSE

Dépose avec soin pour réemploi et repose.

3.6.1.1 - Dépose et repose d'appareils existants conservés

Dépose et repose d'un coffret modulaire dans porte, compris goulotte.

3.6.1.1.1 - Dépose et repose d'un coffret modulaire sans porte

Dépose et repose d'un coffret modulaire sans porte existant, compris passage sous goulotte électrique des câblages.

Localisation

Salle de réunion étage 1

3.6.1.1.2 - Dépose et repose d'un sèche main électrique

Dépose et repose d'un sèche main existant, compris passage sous goulotte électrique des câblages.

Localisation

RDC sanitaires esc.B

3.6.1.2 - Plaque de faux-plafond

Fourniture et pose de plaque de faux-plafond modulaire de 60 cm , sur ossature apparente.

3.6.1.2.1 - Fourniture et pose de plaque modulaire de 60 cm sur ossature apparente

Dépose d'appareil d'éclairage encastré dans dalle de faux plafond 60x60 et fourniture et pose de plaque de faux-plafond modulaire de 60x60 cm cm , sur ossature apparente. Ces plaques devront être fixées de telle sorte qu'elles puissent supporter la pose d' un plafonnier.

4 - MENUISERIE AGENCEMENT INTERIEUR

4.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT MENUISERIES INTERIEURES

4.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS

4.1.1.1 - Documents de références contractuels

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot seront exécutés en conformité avec les spécifications, les prescriptions des normes françaises et européennes, D.T.U., Euroclasses et règlements techniques.

4.1.1.1.1 - Normes

L'ensemble des normes européennes et françaises éditées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et notamment toutes les normes NF, EN et ISO se rapportant :

- Aux matériaux, produits ou composants utilisés pour la fabrication et la mise en œuvre des ouvrages du présent lot,
- Aux différents D.T.U. cités ci-dessus, compris leurs mises à jour.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels doivent être soumis à l'accord préalable du Maître d'œuvre et faire l'objet :

- soit d'un Avis Technique en cours de validité, accepté par l'A.F.A.C et respectant les réserves de cet organisme.
- soit d'une enquête avec avis favorable de la part du bureau de contrôle agréé.

4.1.1.1.2 - D.T.U.

Document Technique Unifié :

DTU 36.1 : Travaux de bâtiment –Menuiseries en bois :

Norme homologuée NF P 23-201-1 : Cahier des clauses techniques et amendement A1,

Norme homologuée NF P 23-201-2 : Cahier des clauses spéciales et amendement A1.

Réglementation technique européenne :

Directive 89/106/CEE –produits de construction, modifiée par la Directive 93/68/CEE du 22/07/93.

Règles Eurocodes.

Au fur et à mesure de leur parution et de leur approbation, les Eurocodes feront partie intégrante des obligations résultantes du présent lot.

4.2 - PROTECTION

Protection de sol, mur, ouvrages et appareillages par film polyane

4.2.1 - Film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives

Protection de sols et murs, appareillages et ouvrages par film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives double face.

4.3 - BLOC-PORTE DE COMMUNICATION STANDARD

Fourniture et pose de bloc-porte de communication standard type.

4.3.1 - BLOC-PORTE AVEC PORTE PLANE

4.3.1.1 - Porte ferrée à âme alvéolaire à recouvrement

4.3.1.1.1 - Bloc-porte 1 vantail 830 mm (passage utile 800 mm)

Localisation

R 4 sanitaires esc.B
RDC sanitaires esc.B
R 3 sanitaires esc.A
R-1 sanitaires
R 1 sanitaires esc. B
RDC atelier
Entresol R 1 sanitaires
R 2 sanitaires esc. A
RDC sanitaires esc.B

4.3.2 - MAJORATION SUR QUINCAILLERIE DE PORTE

4.3.2.1 - Majoration serrure bec de cane à condamnation et béquille sur plaques en zamak

4.4 - BLOC-PORTE COUPE-FEU

4.4.1 - BLOC-PORTE COUPE-FEU 1 HEURE (EI 60) PARE FLAMME 1/2H

4.4.1.1 - Porte 1 vantail

4.4.1.1.1 - Bloc-porte 1 vantail 930 mm (passage utile 900 mm)EI60 PARE FLAMME 1/2 H

Localisation

Salle de réunion étage 1

4.5 - QUINCAILLERIE POUR PORTE COUPE-FEU ET PARE-FLAMME

4.5.1 - Ferme-porte avec bras à coulisse force 2 à 5

4.5.2 - Serrure de sûreté 1 point (compris cylindre)

Localisation

Salle de réunion étage 1

4.5.3 - Ensemble béquille double sur plaques aluminium anodisé

4.5.4 - Variante 1 : réglage des Ferme-porte avec bras à coulisse force 2 à 5

4.5.5 - Variante 2 : remplacement Ferme-porte avec bras à coulisse force 2 à 5

4.6 - DEPOSE ET REPOSE DE BOITE A LETTRES ET PANNEAU

4.6.1 - BOITE A LETTRES

Dépose et repose d'une bôite à lettre extérieure, positionnée en niche derrière panneau d'habillage revêtu inox.

Travaux compris toutes sujétions de pose et toutes façons accessoires nécessaires à la parfaite finition des travaux.

4.6.1.1 - Déplacement boîte à lettres

Dépose pour repose à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm du sol d'un ensemble de 2 boîtes à lettres nouvelle norme, dimensions intérieures d'une boîte, 26 hauteur. x 26 largeur x 34 cm prof.

4.6.1.2 - Fourniture et pose d'un panneau d'habillage extérieur

Dépose et évacuation d'un panneau d'habillage pour ensemble de boîte à lettres. Fabrication et pose d'un nouveau panneau d'habillage vissé sur ossature existante. Compris percements des deux boîtes à lettres.

4.7 - DEPOSE ET REVISION DE MENUISERIE

4.7.1 - DEPOSE DE VANTAUX SANS CONSERVATION

Dépose de vantaux sans réemploi comprenant dégondage, manutention et dépose de paumelles ou fiches sur dormants.

Compris coltinage, enlèvement et mise en décharge.

4.7.1.1 - Porte, porte-fenêtre

Dégondage de porte, porte-fenêtre sans réemploi comportant 3 paumelles maximum, de moins de 50 kg. Compris coltinage, enlèvement et mise en décharge.

4.7.1.1.1 - Dégondage de vantail de portes de moins de 50 kg

Dégondage de porte, porte-fenêtre sans réemploi comportant 3 paumelles maximum, de moins de 50 kg. Compris coltinage, enlèvement et mise en décharge.

4.7.2 - DEPOSE DE DORMANT ET HABILLAGE SANS CONSERVATION

Dépose de dormant et habillage sans réemploi comprenant manutention et descellement pour les huisseries et bâtis. Compris coltinage, enlèvement et mise en décharge.

4.7.2.1 - Dépose de bâti ou d'huisserie scellée dans cloison légère plâtre ou maçonnée de moins de 10 cm d'épaisseur pour 1 vantail

4.7.2.2 - Dépose de bâti ou d'huisserie scellée dans cloison maçonnée de 16 cm d'épaisseur pour 1 vantail

5 - MENUISERIE EXTERIEURE

5.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT MENUISERIE EXTERIEURE

5.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS

5.1.1.1 - Documents de références contractuels

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot seront exécutés en conformité avec les spécifications, les prescriptions des normes françaises et européennes, D.T.U., Euroclasses et règlements techniques relatifs au corps d'état MENUISERIE EXTERIEURE et en vigueur à la signature des marchés.

5.1.1.1.1 - Normes

Aux normes françaises et européennes de l'association française de normalisation (AFNOR) et prescriptions liées aux ATEC :

- Norme NF.B.32-002 : Verre étiré - Généralités.
- Norme NF.B.32-003 : Glace non colorée - Généralités.
- Norme NF.B.50-001 : Bois - Nomenclature.
- Norme NF.B.50-002 : Bois - Vocabulaire.
- Norme NF.B.50-003 : Bois - Vocabulaire (seconde liste).
- Norme NF.EN.335-1 à 4 (B 50-100-1 à 4) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Définitions des classes de risque d'attaque biologique.
- Normes NF.EN.351-1 et 2 (B.50-105-1 et 2) et NF.B.50-105-3 : Durabilité du bois et des produits à base de bois - Bois massif traité avec produit de préservation.
- Norme NF.EN.14128 (X.40-110) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Critère de performance des produits curatifs de préservation du bois établis par des essais biologiques.
- Norme XP.P.20-650-1 et 2 : Fenêtres, portes-fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés - Pose de vitrage minéral en atelier.
- Norme NF.B.51-001 : Bois - Caractéristiques technologiques et chimiques des bois.
- Norme NF.B.51-002 : Bois - Caractéristiques physiques et mécaniques des bois.
- Norme NF.B.52-001 : Règles d'utilisation du bois dans les constructions – Classement visuel pour l'emploi en structure des bois sciés français résineux et feuillus et amendement A1.
- Norme NF.EN.942 (B.53-631) : Bois dans les menuiseries – Classification générale de la qualité du bois.
- Norme NF.P.20-102 : Vocabulaire du bois.
- Norme NF.P.20-302 : Caractéristiques des fenêtres.
- Norme P.20-315 : Performances dans le bâtiment - Présentation des performances des portes et blocs-portes.
- Norme P.20-320 : Portes et blocs-portes - Définition des performances associées aux rôles.
- Norme P.20-325 : Présentation des performances des fenêtres et portes-fenêtres.
- Norme P.20-326 : Fenêtres et portes-fenêtres - Définitions des performances associées aux rôles.
- Norme NF.P.20-401 : Dimensions des châssis et croisées à la française.
- Norme NF.EN.1191 (P.20-528) : Fenêtres et portes - Résistance à l'ouverture et la fermeture répétées - Méthode d'essais.
- Norme NF.P.25-362 : Fermetures pour baies libres et portails - Spécifications techniques - Règles de sécurité et amendement A1.
- Norme NF.EN.13659 (P.25-512) : Fermeture pour baies équipées de fenêtres - Exigences de performance, y compris la sécurité.
- Norme NF.EN.ISO.10077-1 et 2 (P.50-737-1 et 2) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du

coefficient de transmission thermique.

- Norme NF.EN.ISO.12567-1 et 2 (P.50-753-1 et 2) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode de la boîte chaude.
- Norme NF.EN.12412-2 et 4 (P.50-775-2 et 4) : Performances thermiques des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude.
- Groupe de normes de NF EN 477 à 479, NF EN 513 et NF EN 514 relatives aux caractéristiques des profilés de fenêtres en P.V.C. extrudés.

L'ensemble des normes relatives à l'utilisation du verre dans la construction, et notamment :

- Norme P.78-101 : Miroiterie – Garnitures d'étanchéité et produits annexes – Vocabulaire.
- Norme NF.B.32-002 : Verre étiré - Généralités.
- Norme NF.B.32-500 : Verres de sécurité pour vitrages - Généralités - Terminologie.
- Norme NF.EN.12150-1 et 2 (P.78-221-1 et 2) : Verre dans la construction – Verre de silicate sodo-calcique de sécurité trempé thermiquement.
- Norme NF.EN.12758 (P.78-601) : Verre dans la construction - Vitrage et isolement acoustique - Description de produit et détermination des propriétés.
- Norme NF.EN.13024-1 et 2 (P.78-801-1 et 2) : Verre dans la construction – Verre borosilicate trempé thermiquement.
- Norme NF P 78-331 : Mastic à l'huile de lin.
- Norme NF P 78-455 : Vitrages isolants - Méthode de détermination du coefficient de rigidité Kv et du coefficient d'aptitude à la déformation.
- Normes NF.EN.673 à 675 (P.78-458 à 460) : Verre dans la construction - Détermination du coefficient de transmission thermique U et amendementsA1 et A2.
- Norme NF.EN.ISO-14438 (P.78-465) : Verre dans la construction - Détermination de la valeur du bilan énergétique - Méthode de calcul.
- Groupe de normes relatives à la quincaillerie.
- Groupe de normes relatives à l'acoustique.
- Groupe de normes relatives aux garnitures d'étanchéité.
- Groupe de normes relatives aux profils à rupture de pont thermique.
- Norme NF.X.40-001 : Protection - Terminologie.
- Norme NF.X.40-002 : Préservation du bois - Vocabulaire.
- Norme XP.X.46-021 : Traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis - Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante - Mission et méthodologie.
- Norme XP.X.46-023 : Diagnostic amiante - Éléments de cartographie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Groupe de normes relatives aux produits de préservation du bois.
- Règles TECMAVER pour la mise en œuvre des matériaux verriers.
- Label confort acoustique ACOTHERM.
- Directives UETAC consignées par le C.S.T.B.
- Fascicule de documentation FD P 20-201-1 : Choix des fenêtres en fonction de leur exposition - Mémento pour les maîtres d'œuvre.
- Norme NF X 10-011 : Résistance des matériaux et essais mécaniques des matériaux – Vocabulaire.
- La réglementation relative à l'accessibilté des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.)

Et le décret :

- N 65/48 du 20.01.65, modifié et complété par le décret N 95-608 DU 07.05.95 portant règlement d'administration publique pour

l'exécution des dispositions du livre II du code du travail en ce qui concerne les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des Travaux Publics ou tous autres travaux ou tous autres travaux concernant les immeubles.

5.1.1.1.2 - D.T.U.

DTU P.50-703 : Règles Th-D - Règles de calculs des déperditions de base des bâtiments neufs d'habitation.

DTU N°34.1 : Travaux de bâtiment –Ouvrage de fermeture pour baies libres :

- Norme homologuée NF.P.25-201-1 : Cahier des clauses techniques et amendement A1,
- Norme homologuée NF.P.25-201-2 : Cahier des clauses spéciales.

DTU N°37.1 : Travaux de bâtiment –Menuiseries métalliques :

- Norme homologuée NF.P.24-203-1 : Cahier des clauses techniques et amendement A1,
- Norme homologuée NF.P.24-203-2 : Cahier des clauses spéciales.

NF.DTU N°39 : Travaux de bâtiment - Travaux de Vitrerie - Miroiterie :

- Norme homologuée P.78-201-1-1 : Cahier des clauses techniques,
- Norme homologuée P.78-201-1-2 : Critères généraux de choix de matériaux,
- Norme homologuée P.78-201-2 : Cahier des clauses spéciales,
- Norme homologuée P.78-201-3 : Mémento calculs des contraintes thermiques,
- Norme homologuée P.78-201-4 : Mémento calculs pour le dimensionnement des vitrages,
- Norme homologuée P.78-201-5 : Mémento sécurité.

Réglementation technique européenne :

Directive 89/106/CEE –produits de construction, modifiée par la Directive 93/68/CEE du 22/07/93.

Règles Eurocodes.

5.2 - PROTECTION

Protection de sol par film polyane

5.2.1 - Film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives

Protection de sols et murs, appareillages et ouvrages par film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives double face.

5.3 - OPTION : PORTE D'ENTREE ALUMINIUM INDUSTRIALISEE 1 VANTAIL

Dépose, évacuation puis Fourniture et pose de menuiserie, en aluminium thermolaqué du commerce, coloris gris moyen dans la gamme du Fabricant. Choix du coloris à soumettre à l'architecte.

5.3.1 - DEPOSE COMPLETE DE VANTAIL ET DORMANT

Dépose, compris dormant, de menuiserie extérieure, travaux comprenant :

- La dépose du vantail , des habillages et couvre-joints suivant nécessité,
- La dépose du dormant compris descellements éventuels,
- La manutention et l'évacuation en décharge,
- La reprise des empochements et scellements au mortier,

- Le dressage des feuillures par bande de redressement au ciment prompt.

Compris coltinage et évacuation.

Les éventuels travaux de finition tels que reprise des doublages, des enduits, des papiers peints, des peintures, etc. seront à reprendre en sus du présent article.

5.3.1.1 - 1 vantail

Dimensions suivant cotes en tableaux.

5.3.1.1.1 - Pour menuiserie ht de 206 à 225 cm x larg. 100 cm

Localisation

Porte extérieure escalier B

5.3.2 - PORTE MENUISERIE VITREE

Porte en menuiserie aluminium thermolaqué RPTH coloris gris moyen à soumettre à l'architecte, à rupture de pont thermique, traverse basse avec joint d'étanchéité sur seuil extra-plat, dormant de 65 mm pour pose en applique, compris vitrage isolant posé sous parcloses et composé d' une face en verre feuilleté clair 44/2, d'un vide d'air de 6 mm et d'une face en glace claire ou imprimée 200 de 4 mm. Ferrage par paumelles, nombre suivant poids du vantail, serrure trois points à claquer avec cylindre européen 5 pistons, garniture aux deux faces de type béquille en aluminium sur plaque.

5.3.2.1 - Porte à 1 vantail

Dimensions suivant cotes en tableaux.

5.3.2.1.1 - Porte 1 vantail 245 ht x 110 cm, entièrement vitrée avec traverse intermédiaire

Localisation

Porte extérieure escalier B

5.3.2.2 - Imposte fixe en aluminium laqué pour porte

Dimensions suivant cotes en tableaux.

5.3.2.2.1 - Imposte fixe en aluminium laqué 42 ht x 110 cm

5.4 - OPTION : STORES ET FERMETURES

5.4.1 - GRILLE ET RIDEAU DE PROTECTION

Les rideaux et grilles métalliques du présent chapitre seront conformes à la norme produits NF EN 13241-1 chapeautant les 17 normes françaises existantes relatives à la sécurité des tabliers, leur résistance au vent, les méthodes d'essais à appliquer etc.... d'autre part ces produits seront conformes en tout point à la norme NF P25-363 décrivant les modalités des essais qui doivent être réalisés sur les composants et les produits complet et feront l'objet d'une attestation de conformité à la norme NF P25-362

(NF EN 12.605) définissant les spécifications techniques et les règles de sécurité à appliquer pour les fermetures et notamment les grilles et rideaux à enroulement lorsqu'ils sont placés sur une baie libre ou situés derrière une vitrine de magasin.
Compris coulisses latérales.

5.4.1.1 - RIDEAU METALLIQUE A LAMES AGRAFEES

5.4.1.1.1 - En acier galvanisé 6/10

5.4.1.1.1.1 - Rideau métallique 2,50 ht x 1,00 m

Localisation

Porte extérieure escalier B

5.4.1.2 - OUVRAGES COMPLEMENTAIRES

5.4.1.2.1 - Caisson d'enroulement

5.4.1.2.1.1 - Caisson galva ou laqué

5.4.1.2.2 - Motorisation, pare-chute, boîte à clé

5.4.1.2.2.1 - Motorisation

5.4.1.2.2.2 - Boîte à clés

5.5 - PORTE D'ENTREE ALUMINIUM INDUSTRIALISEE A 2 VANTAUX TIERCES

Variante 1 : Dépose des 2 vantaux de la porte d'entrée
Fourniture et pose de menuiserie de 2 vantaux tiercés, en aluminium thermolaqué du commerce, coloris gris moyen dans la gamme du Fabricant, au choix de l'architecte

Variante 2 : Dépose de l'ensemble menuisé porte d'entrée, compris dormants et imposte
Fourniture et pose d'un ensemble menuisé constitué de 2 vantaux tiercés avec imposte, en aluminium thermolaqué du commerce, coloris gris moyen dans la gamme du Fabricant, au choix de l’architecte

5.5.1 - VARIANTE 1 : DEPOSE VANTAIL AVEC CONSERVATION DU DORMANT

Dépose de menuiserie extérieure en conservant le dormant, travaux comprenant :
- La dépose des vantaux, des habillages et couvre-joints suivant nécessiter,
- La manutention et l'évacuation en décharge,
- La dépose des paumelles sur le dormant,
- Le nettoyage et le traitement du bâti conservé par application d'une couche d'impression,
- La fourniture et la pose de fourrures en bois et la reprise des étanchéités entre le dormant conservé et la maçonnerie par joint élastomère de première catégorie.

5.5.1.1 - 2 vantaux

Dimensions suivant cotes en tableaux.

5.5.1.1.1 - Pour menuiserie ht de 206 à 225 cm x larg. 101 à 120 cm

Localisation

Porte principale

5.5.2 - VARIANTE 1 : FABRICATION ET POSE DE DEUX VANTAUX VITRES SUR DORMANT EXISTANT

Porte en menuiserie aluminium thermolaqué RPTH coloris gris moyen, à rupture de pont thermique, traverse basse avec joint d'étanchéité sur seuil extra-plat, dormant de 65 mm pour pose en applique, compris vitrage isolant posé sous parcloses et composé d' une face en verre feuilleté clair 44/2, d'un vide d'air de 6 mm et d'une face en glace claire ou imprimée 200 de 4 mm. Ferrage par paumelles, nombre suivant poids du vantail, serrure trois points à claquer avec cylindre européen 5 pistons, garniture aux deux faces de type béquille en aluminium sur plaque.

5.5.2.1 - Fourniture et pose de 2 vantaux tiercés

Dimensions suivant cotes en tableaux.

5.5.2.1.1 - Porte 2 vantaux tiercés 215 ht x 120/130 cm, entièrement vitrée avec traverse intermédiaire

5.5.2.1.2 - Majoration pour vantail semi-fixe 215 ht x 40/50 cm pour association à une porte 1 vantail

5.5.2.1.3 - Barre antipanique 1 point latéral

5.5.3 - VARIANTE 2 : DEPOSE COMPLETE DE VANTAIL, IMPOSTE ET DORMANT

Dépose, compris dormant et imposte, de menuiserie extérieure, travaux comprenant :

- La dépose du vantail , des habillages et couvre-joints suivant nécessité,
- La dépose du dormant compris descellements éventuels,
- La manutention et l'évacuation en décharge,
- La reprise des empochements et scellements au mortier,
- Le dressage des feuillures par bande de redressement au ciment prompt.

Compris coltinage et évacuation.

Les éventuels travaux de finition tels que reprise des doublages, des enduits, des papiers peints, des peintures, etc. seront à reprendre en sus du présent article.

5.5.3.1 - 2 vantaux

Dimensions suivant cotes en tableaux.

5.5.3.1.1 - Pour menuiserie ht de 206 à 225 cm x larg. 101 à 120 cm

Localisation

Porte principale

5.5.4 - VARIANTE 2 : FABRICATION ET POSE DE PORTE MENUISERIE VITREE

Porte en menuiserie aluminium thermolaqué RPTH coloris gris moyen, à rupture de pont thermique, traverse basse avec joint d'étanchéité sur seuil extra-plat, dormant de 65 mm pour pose en applique, compris vitrage isolant posé sous parcloses et composé d'une face en verre feuilleté clair 44/2, d'un vide d'air de 6 mm et d'une face en glace claire ou imprimée 200 de 4 mm. Ferrage par paumelles, nombre suivant poids du vantail, serrure trois points à claquer avec cylindre européen 5 pistons, garniture aux deux faces de type béquille en aluminium sur plaque.

5.5.4.1 - Imposte fixe vitrée pour porte

Dimensions suivant cotes en tableaux.

5.5.4.1.1 - Imposte fixe vitrée 35/45 ht x 120/130 cm

Localisation

Porte principale

5.5.4.2 - Porte à 2 vantaux tiercés

Dimensions suivant cotes en tableaux.

5.5.4.2.1 - Porte 2 vantaux tiercés 210 ht x 165 cm, entièrement vitrée avec traverse intermédiaire

5.5.4.2.2 - Majoration pour vantail semi-fixe 210 ht x 40/50 cm pour association à une porte 1 vantail

5.5.4.3 - Barre antipanique 1 point latéral

5.6 - NETTOYAGE APRES TRAVAUX

L'entreprise devra exécuter un nettoyage qui comprendra à titre non exhaustif les opérations suivantes :

- Lavage, nettoyage des vitrages aux 2 faces, des sols et des plinthes,
- Nettoyage des faïences, appareils sanitaires et électriques,
- Nettoyage des robinetteries, poignées et pênes de serrures,
- Balayage de tous les locaux après lavage,
- Nettoyage aux 2 faces des menuiseries, portes de placard etc.

Les moyens et les produits à utiliser seront laissés à l'appréciation de l'Entreprise qui devra néanmoins se rapprocher des corps d'état ayant réalisé l'ouvrage en cas d'usage de produits pouvant altérer les supports.

Le nettoyage sera à prévoir dans les espaces concernés par les travaux.

5.6.1 - APRES TRAVAUX D'ENTRETIEN

5.6.1.1 - Nettoyage hall d'entrée d'immeuble

Nettoyage hall d'entrée d'immeuble après travaux d'entretien avec lavage du sol, y compris enlèvement des déchets.

6 - METALLERIE (acier - aluminium)

Les trous et scellements sont à reprendre aux OUVRAGES COMMUNS chapitre C1 26.

6.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT METALLERIE (acier - aluminium)

6.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS

6.1.1.1 - Documents de référence contractuels

Les ouvrages du présent lot répondront aux conditions et prescriptions des documents techniques et normatifs qui lui sont applicables et notamment les normes, DTU, labels et certification de qualité, règles de calculs, avis techniques et documents techniques homologués spécifiques à ce lot.

6.1.1.1.1 - Normes traitants des matériaux et produits

Produits plats laminés à chaud (en aciers autres qu'inoxydables)

NF EN 10025 (décembre 1993) - Produits laminés à chaud en aciers de construction non alliés. Conditions techniques de livraison.

NF 10113-1 (juin 1993) - Produits laminés à chaud en aciers de construction soudables à grains - Partie 1 : Conditions générales de livraison.

NF EN 10113-2 (juin 1993) - Produits laminés à chaud en aciers de construction soudables à grains fins - Partie 2 : Conditions de livraison des aciers à l'état normalisé.

NF EN 10113-3 (juin 1993) - Produits laminés à chaud en aciers de construction soudables à grains fins - Partie 3 : Conditions de livraison des aciers obtenus par laminage thermomécanique.

NF EN 10163-1 (décembre 1991) - Conditions de livraison relatives à l'état de surface des tôles, larges plats et profilés en acier laminés à chaud Partie 1 : Généralités.

NF EN 10155 (septembre 1993) - Aciers de construction à résistance améliorée à la corrosion atmosphérique. Conditions techniques de livraison.

NF A 45-001 (juillet 1994) - Barres ou laminés marchands d'usage général. Tolérances de laminage.

NF EN 10210-1 et 2 (octobre 1986) - Profils creux pour la construction finis à chaud en aciers de construction non alliés et à grains fins - Partie 1 : Conditions techniques de livraison - Partie 2 : Tolérances, dimensions et caractéristiques du profil.

NF EN 10219-1 et 2 (octobre 1986) - Profils creux pour la construction formés à froid en aciers de construction non alliés et à grains fins - Partie 1 : Conditions techniques de livraison. - Partie 2 : Tolérances, dimensions et caractéristiques du profil.

Produits plats laminés à froid

NF EN 10139 (décembre 1997) - Feuillards non revêtus laminés à froid en aciers doux pour formage à froid - Conditions techniques de livraison.

NF EN 10188-1 et 2 (novembre 1995) - Aciers inoxydables - Partie 1 : Liste des aciers inoxydables - Partie 2 : Conditions techniques de livraison des tôles et bandes pour usage général.

NF EN 10259 (juillet 1997) - Larges bandes et tôles en acier inoxydable laminées à froid - Tolérances sur les dimensions et la

forme.

Profils creux en acier inoxydables - NF A 49-647 (octobre 1979) - Tubes en acier. Tubes soudés de construction circulaires, carrés, rectangulaires ou ovales en aciers inoxydables ferritiques et austénitiques. Dimensions. Conditions techniques de livraison.

NF EN ISO 16151. - Corrosion des métaux et alliages. - Essais cycliques accélérés avec exposition au brouillard salin acidifié, en conditions «sèches »et en conditions «humides »(indice de classement : A05-116).

NF EN ISO 17864. - Corrosion des métaux et alliages. - Détermination de la température critique de piqûration des aciers inoxydables sous contrôle potentiostatique (indice de classement : A05-119).

NF EN ISO 16701. - Corrosion des métaux et alliages. - Corrosion en atmosphère artificielle. - Essai de corrosion accélérée comprenant des expositions sous conditions contrôlées à des cycles d'humidité et à des vaporisations intermittentes de solution saline (indice de classement : A05-216).

NF EN 13858. - Protection des métaux contre la corrosion. - Revêtements non électrolytiques de lamelles de zinc sur des composants en fer ou en acier (indice de classement : A91-461).

NF EN 10079. - Définition des produits en acier (indice de classement : A40-001).

6.1.1.1.2 - Normes relatives aux assemblages

Norme relative aux assemblages rivés

NF P 22-411 (avril 1978) - Assemblages rivés. Exécution des assemblages.

Norme relative aux assemblages par boulons non précontraints

NF P 22-431 (avril 1978) - Assemblages par boulons non précontraints. Exécution des assemblages.

Normes relatives aux assemblages par boulons à serrage contrôlé

NF P 22-461 (août 1979) - Assemblages par boulons à serrage contrôlé. Détermination du coefficient conventionnel de frottement.

NF P 22-462 (octobre 1978) - Assemblages par boulons à serrage contrôlé. Usinage et préparation des assemblages.

NF P 22-463 (octobre 1978) - Assemblages par boulons à serrage contrôlé. Exécution des assemblages.

NF P 22-464 (mai 1991) - Assemblages par boulons à serrage contrôlé. Programme de pose des boulons.

NF P 22-466 (juin 1979) - Assemblages par boulons à serrage contrôlé. Méthodes de serrage et de contrôle des boulons.

NF P 22-468 (août 1987) - Assemblages par boulons à serrage contrôlé. Serrage par rotation contrôlée de l'écrou. Détermination de l'angle de rotation.

NF P 22-469 (mai 1991) - Assemblages par boulons à serrage contrôlé. Étalonnage des clés dynamométriques.

Norme relative aux assemblages soudés

NF P 22-471 (mars 1984) - Construction métallique. Assemblages soudés. Fabrication.

NF P 22-472 (octobre 1994) - Construction métallique. Assemblages soudés. Qualification des modes opératoires de soudage.

NF P 22-473 (août 1986) - Construction métallique. Assemblages soudés. Étendues des contrôles non destructifs.

NF P 22-800 (septembre 1981) - Préparation des pièces en atelier.

NF EN ISO 15614-1/A1. - Descriptif et qualification d'un mode opératoire de soudage pour les matériaux métalliques. - Epreuve de qualification d'un mode opératoire de soudage. - Partie 1 : soudage à l'arc et aux gaz des aciers et soudage à l'arc des nickels et alliages de nickel (indice de classement : A89-057-1/A1).

NF EN ISO 16432. - Soudage par résistance. - Mode opératoire de soudage par brossage(s) embouti(s) des aciers à bas carbone revêtus et non revêtus (indice de classement : A89-576).

6.2 - ECHAFAUDAGE - PROTECTION

6.2.1 - PROTECTION

Protection de sol par film polyane

6.2.1.1 - Film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives

Protection de sols et murs par film polyane 150 microns fixé par bandes adhésives double face.

6.3 - ESCALIER METALLIQUE DROIT

6.3.1 - ESCALIER METALLIQUE DROIT FABRIQUE EN ATELIER A LA DEMANDE

Fabrication et pose de contre-marches métalliques pleines sur ESCALIER métallique constitué de deux limons en métal. Protection anti-corrosion par primaire antirouille. Compris fixation par soudure.

6.3.1.1 - Contremarche en tôle acier lisse 20/10

6.3.1.1.1 - Contremarche d'escalier métallique 1,20 m d'emmarchement

6.4 - BORDURE ET CANIVEAU

6.4.1 - CANIVEAU PMR

6.4.1.1 - Caniveau en PE-PP avec grille passerelle en acier galvanisé

6.4.1.1.1 - Caniveau longueur 1000 x largeur 500 x hauteur 80 mm avec grille passerelle acier galva A15

Fourniture et pose, en remplacement d'une grille existante, d'un caniveau en acier Galva de 300x50 cm, PMR. La hauteur d'encastrement de la grille sera à vérifier in situ afin de ne pas créer de ressaut sur la chaussée. La prestation comprend la dépose et évacuation de la grille existante, la fixation de la nouvelle grille et son adaptation de nivellement avec la chaussée.

6.5 - GARDE-CORPS - RAMPE - MAIN COURANTE - BARRE D'APPUI ARTISANAL

6.5.1 - RALLONGE DE MAIN COURRANTE EXISTANTE EN ACIER TRAITE ANTICORROSION ET PEINTURE - COMPRIS ECUYERS

Fabrication et pose de rallonges sur des main-courantes métalliques existantes tubulaires en acier (ronds)
assemblés par soudure ou tous autres procédés appropriés et de conception et de dimensionnements conformes aux normes :
NF P01-012 (Dimensions des garde-corps - Règles de sécurité relatives aux dimensions de garde-corps et rampes d'escalier) -
NF P01-013 (Essais des garde-corps - Méthodes et critères) et
NF P06-001 (Base de calculs des construction - Charges d'exploitation des bâtiments) pour les garde-corps et rampes d'usage courant; pour les garde-corps des installation et bâtiments industriels il sera fait référence à la norme NF E85-101 (Éléments d'installations industrielles - Garde corps métalliques - Terminologie - Dimensions - Essais); les garde-corps provisoires de chantier relèveront eux de la norme NF P93-340 (Équipement de chantier - Garde-corps métalliques provisoire) et pour les ponts et ouvrages d'art de la norme XP P98-405 (Barrières de sécurité routière - garde-corps pour ponts et ouvrages de génie civil - Conception, fabrication et mis en œuvre).

La fixation devra garantir, quelque soit le type de garde-corps, de main-courante ou de rampe, une tenue et une sécurité parfaite et l'entrepreneur devra mettre en œuvre tous les compléments et accessoires nécessaires à cet effet (jambes de force, arcs-boutants, goussets, platines etc...)
La résistance des éléments structuraux (montants, main-courante, platines, chevilles de fixation) sera justifiée par le calcul. En cas de remplissage non courant, la résistance de celui-ci devra être justifiée par un essai à la charge de l'entrepreneur.
Les visseries, boulonneries et autres petits accessoires seront en métal traité contre la corrosion par galvanisation ou zingage
Les garde-corps seront livrés avec une couche de protection anticorrosion par peinture primaire antirouille et devra âtre mis en peinture.
Il sera, utilement, pris en compte les recommandations des règles professionnelles "Comment faire des garde-corps ?" éditées par l'OTUA et la FFB.

6.5.1.1 - Rallonge de Mains courantes en tube rond existantes en acier à souder, compris écuyers

Fabrication et pose de rallonges sur mains courantes existantes. Les rallonges devront être réalisées dito la main courante existante, sans interruption sensible. La prestation comprendra la fourniture et pose d'écuyers nécessaires à la bonne stabilité de l'ouvrage.
Main-courante livrée avec une protection anti-corrosion par peinture primaire antirouille et mise en peinture

6.5.1.1.1 - Main courante droite ou au rampant en tube rond de 33,7 mm compris écuyers

Localisation

escalier A

Escalier B

6.5.2 - FOURNITURE ET POSE DE MAIN COURRANTE EN ALUMINIUM

6.5.2.1 - Main courante aluminium d'escalier et palier

6.5.2.1.1 - Main courante aluminium ø 45 mm pour escalier droit avec palier intermédiaire

Localisation

escalier A

Escalier B

6.6 - GARDE-CORPS - RAMPE - BARRE D'APPUI - MAIN COURANTE - LIGNE DE VIE DU COMMERCE

6.6.1 - GARDE-CORPS ET RAMPE EN ACIER

6.6.1.1 - Garde-corps pour escalier, rampe, pose sur marches ou dalle

Fourniture et pose de garde-corps droits du commerce posés au rampant sur escalier en acier galvanisé, fixé par chevillage, compris chevilles.

6.6.1.1.1 - Garde-corps sans vide sous-main courante, à barreaudage droit et lisse basse

Localisation

R 4 sanitaires esc.B

Hall d'entrée

Porte principale

7 - REVETEMENT DE SOL

7.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT REVETEMENT DE SOL

7.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS

7.1.1.1 - Documents de références contractuels

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot seront exécutés en conformité avec les spécifications, les prescriptions des normes françaises et européennes, D.T.U., Euroclasses et règlements techniques relatifs au corps d'état REVETEMENT DE SOL .

7.1.1.1.1 - Normes

L'ensemble des normes européennes et françaises éditées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et notamment toutes les normes NF, EN et ISO se rapportant :

- Aux matériaux, produits ou composants utilisés pour la fabrication et la mise en œuvre des ouvrages du présent lot,
- Aux différents D.T.U. cités ci-dessus, compris leurs mises à jour.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels doivent être soumis à l'accord préalable du Maître d'œuvre et faire l'objet :

- soit d'un Avis Technique en cours de validité, accepté par l'A.F.A.C et respectant les réserves de cet organisme.
- soit d'une enquête avec avis favorable de la part du bureau de contrôle agréé.

7.1.1.1.2 - D.T.U.

Document Technique Unifié :

DTU 53-1 : Revêtements de sol textiles

DTU 53-2 : Revêtements de sol plastiques collés

DTU 26-2 : Chapes et dalles de liants hydrauliques

Cahier des prescriptions techniques :

- Cahier du CSTB 2183 de septembre 1987 pour le classement UPEC des locaux
- Cahier du CSTB 3469 d'Avril 2003 «Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sols ».

Réglementation technique européenne :
Directive 89/106/CEE –produits de construction, modifiée par la Directive 93/68/CEE du 22/07/93.
Règles Eurocodes.
Au fur et à mesure de leur parution et de leur approbation, les Eurocodes feront partie intégrante des obligations résultantes du

présent lot.

7.2 - DEPOSE ET DEMOLITION

La prestation comprend le grattage et la mise à nu du support par tous moyens appropriés, raclage, brûlage, rabotage etc.
L'entreprise intégrera le chargement et l'évacuation des gravats selon la réglementation en vigueur.

Les préparations du support, reprise des défauts localisés ou généralisés, pour permettre une pose conforme au D.T.U., enduit de lissage etc. seront à prévoir au présent article.
L'Entrepreneur devra au moment de l'élaboration de sa proposition et avec approbation du Maître d'œuvre procéder à un essai de dépose pour estimer la nature exacte du travail demandé, l'Entrepreneur demeurera entièrement responsable de ses conclusions et ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance au moment de la réalisation.

7.2.1 - DEPOSE DE REVETEMENT EN DALLES AU SOL

Dépose de moquette collée à la colle acrylique, y compris grattage des résidus et enlèvement par benne de 8,00 m3 des déchets et mise à la décharge compris frais de décharge.
Le support obtenu après dépose devra permettre la pose collée de revêtement de sol souple.

7.2.1.1 - Dalles de moquette en pose libre

Dépose de dalles de moquette en pose libre, y compris grattage des résidus et enlèvement par benne de 8,00 m3 des déchets et mise à la décharge compris frais de décharge.

Localisation

escalier A

7.3 - SIGNALETIQUE ET NEZ DE MARCHE PMR

7.3.1 - DALLE PODOTACTILE B.E.V. (EVEIL DE VIGILANCE pour application en intérieur)

7.3.1.1 - Dalle podotactile B.E.V. 420 mm x 825 mm - classe M2 - Utilisation intérieure et extérieure

Localisation

Hall d'entrée
escalier A
Hall d'entrée
Escalier B
Porte principale

7.3.2 - VARIANTE EN EXTERIEUR : CLOU PODOTACTILE B.E.V. (EVEIL DE VIGILANCE EN 3D pour application en intérieur)

7.3.2.1 - Surface d'éveil de vigilance par clous podotactiles B.E.V. en acier inoxydable

Localisation

Escalier B

Porte principale

7.3.3 - REPERAGE DES MARCHES ET CONTREMARCHES POUR PERSONNES MALVOYANTES

7.3.3.1 - Nez de marche déportée arrondie vissée de repérage largeur 39,5 mm sur marche et 30 mm sur contremarche

Localisation

Escalier B

7.3.3.2 - Nez de marche droit vissée de repérage largeur 39,5 mm sur marche et 30 mm sur contremarche

Localisation

escalier A

Porte principale

7.3.3.3 - Bande de repérage des première et dernière marche en PVC polyester adhésif de 100 mm de hauteur - photoluminescent

Localisation

escalier A

Porte principale

Escalier B

7.4 - REVETEMENT DE TYPE MARMOLEUM

Les travaux décrits ci-après seront réalisés conformément aux Règles de l'Art et à la réglementation en vigueur et les matériaux mis en œuvre conformément aux normes en vigueur.

Les articles particuliers préciseront le type de pose, la nature des joints et l'exposition du local.

La prestation comprendra la fourniture et la pose des lés, le sens de pose sera soumis à l'approbation du Maître d'œuvre, pose à double encollement, ensemble compris toutes découpes, l'encollage, le marouflage, les arasements et le traitement des joints.

La préparation des supports sera conforme aux prescriptions du fabricant.

7.4.1 - REVETEMENT POUR SURFACE COURANTE

Fourniture et pose collée en plein de revêtement de sol souple type Marmoleum Sarlon Trafic des Établissements Forbo ou équivalent.

La prestation comprendra la préparation des supports selon préconisations du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- Classement UPEC du local : U3P3
- conditionnement : en lés de 2m
- Soudure à chaud
- Teinte au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du Fabricant.

7.4.1.1 - Lés

Revêtement de type Marmoleum Sarlon Trafic des Établissements Forbo ou équivalent.

couleur, en lé, pour usage très intense, compris pose collée pour surfaces courantes.

7.4.1.1.1 - Lé caoutchouc couleur usage très intense

Revêtement caoutchouc couleur, en lé, pour usage très intense, compris pose collée pour surfaces courantes.

Compris changement de couleur du revêtement des contres-marches des premières et dernières marches de chaque volée.

Localisation

escalier A marches et paliers

7.5 - OUVRAGE DE FINITION

7.5.1 - SEUIL

Fourniture et pose de seuil vissé

7.5.1.1 - Inox

Barre de seuil vissée, en inox brillant, largeur 50 mm, compris pose et fixations par chevilles et vis.

7.5.1.1.1 - Barre de seuil inox brillant vissé

Barre de seuil vissée, en inox brillant, largeur 50 mm, compris pose et fixations par chevilles et vis.

Localisation

Escalier A

8 - PEINTURE - REVÊTEMENTS INTERIEURS

8.1 - CLAUSES PARTICULIERES AU LOT PEINTURE - REVÊTEMENTS INTERIEURS

8.1.1 - DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS ET NON CONTRACTUELS

8.1.1.1 - Documents de référence contractuels

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot seront exécutés en conformité avec les spécifications, les prescriptions des normes françaises et européennes, D.T.U., Euroclasses et règlements techniques relatifs au corps d'état PEINTURE en vigueur à la signature des marchés.

8.1.1.1.1 - Normes

L'ensemble des normes européennes et françaises éditées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et notamment toutes les normes NF, EN et ISO se rapportant :

- Aux matériaux, produits ou composants utilisés pour la fabrication et la mise en œuvre des ouvrages du présent lot,
- Aux différents D.T.U. cités ci-dessus, compris leurs mises à jour.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels doivent être soumis à l'accord préalable du Maître d'œuvre et faire l'objet :

- soit d'un Avis Technique en cours de validité, accepté par l'A.F.A.C et respectant les réserves de cet organisme.
- soit d'une enquête avec avis favorable de la part du bureau de contrôle agréé.

8.1.1.1.2 - D.T.U.

Document Technique Unifié :

DTU N° 59.1 : Peinture –Travaux de peinture des bâtiments :

- Norme homologuée NF.P.74-201-1 : Cahier des Clauses Techniques et amendement A1,
- Norme homologuée NF.P.74-201-2 : Cahier des Clauses Spéciales et amendement A1.
- ée NF.P.74-203-1 : Cahier des Clauses Techniques et amendement A1,
- Norme homologuée NF.P.74-203-2 : Cahier des Clauses Spéciales.

Réglementation technique européenne :
Directive 89/106/CEE –produits de construction, modifiée par la Directive 93/68/CEE du 22/07/93.
Règles Eurocodes.
Au fur et à mesure de leur parution et de leur approbation, les Eurocodes feront partie intégrante des obligations résultantes du présent lot.

8.2 - OUVRAGES COMPLETS TRAVAUX NEUFS DE PEINTURE

8.2.1 - SUBJECTILE PLATRE HORIZONTAL/INCLINE

Réalisation d'ouvrages complets de peinture en travaux neufs, sur subjectile en plâtre en partie horizontale ou inclinée, comprenant:

- Égrenage,
- Époussetage,
- Impression,
- Rebouchage,
- Enduit repassé,
- Ponçage,
- Deux couches de finition en peinture, compris léger ponçage.

8.2.1.1 - Phase aqueuse

Peinture laque en phase aqueuse

Travaux neufs complets de peinture mate phase aqueuse, au rouleau, subjectile plâtre, parement uniforme lisse, horizontal/incliné, comprenant : égrenage, époussetage, impression, rebouchage, enduit repassé, ponçage, 2 couches peinture finition.

8.2.1.1.1 - Travaux neufs complets de peinture laque mate au rouleau sur parement uniforme lisse

Travaux neufs complets de peinture laque mate phase aqueuse, au rouleau, subjectile plâtre, parement uniforme lisse horizontal/incliné, comprenant : égrenage, époussetage, impression, rebouchage, enduit repassé, ponçage, 2 couches peinture finition.

Localisation

sous-face escalier A

8.2.2 - SUBJECTILE PLATRE VERTICAL

Réalisation d'ouvrages complets de peinture en travaux neufs, sur subjectile en plâtre en partie verticale, comprenant :

- Égrenage,
- Époussetage,
- Impression,
- Rebouchage,
- Enduit repassé
- Ponçage,
- Deux couches de finition de peinture, compris léger ponçage.

8.2.2.1 - Phase aqueuse

Peinture laque en phase aqueuse.

Remise en peinture des maçonneries sur une largeur de 30 cm autour des portes agrandies et remplacée.

Mise en peinture de la cloison coupe-feu de la salle de réunion.

Travaux neufs complets de peinture laque mate phase aqueuse, au rouleau, subjectile plâtre, parement uniforme lisse, vertical, comprenant : égrenage, époussetage, impression, rebouchage, enduit repassé, ponçage, 2 couches peinture finition.

8.2.2.1.1 - Travaux neufs complets de peinture laque mate au rouleau sur parement uniforme lisse

Travaux neufs complets de peinture laque mate phase aqueuse, au rouleau, subjectile plâtre, parement uniforme lisse vertical, comprenant : égrenage, époussetage, impression, rebouchage, enduit repassé, ponçage, 2 couches peinture finition.

8.3 - TRAVAUX DE FINITION PEINTURE

Travaux de finition par application de peinture à réaliser suivant la nature du support et conformément à la Réglementation en vigueur.

8.3.1 - SUBJECTILE PLATRE, MAÇONNERIE, BOIS ET DERIVES, ANCIEN FOND A PEINDRE, VERTICAL

Réalisation de travaux de finition sur fond existant à peindre, bois et dérivés, en partie verticale.

8.3.1.1 - Peinture mate en phase aqueuse

Peinture mate en phase aqueuse, compris léger ponçage.

Couche de peinture mate en phase aqueuse à la brosse, parement uniforme lisse.

8.3.1.1.1 - Peinture mate aqueuse à la brosse sur parement uniforme lisse

Mise en peinture des portes pleines.

Couche de peinture mate en phase aqueuse à la brosse, y compris léger ponçage sur subjectile plâtre, maçonnerie, bois et dérivés, ainsi qu'ancien fond à peindre, parement uniforme lisse, vertical.

8.4 - SIGNALISATION

8.4.1 - ETIQUETAGE DE PORTE ET CONSTRATE INTERRUPTEURS

8.4.1.1 - Etiquette dilophane gravée auto-adhésive

Etiquetage de portes, fixation comprise.

8.4.1.1.1 - Etiquetage jusqu'à 100 mm à l'équerre

Etiquetage de portes par étiquette dilophane gravée auto-adhésive jusqu'à 100 mm à l'équerre.

Pictogramme selon liste de nomenclature des porte joint au Dossier de Consultation des Entreprises.

8.4.1.1.2 - Repérage des équipements de commande adhésif

Contrastage d'interrupteur par mise en place de formes adhésives, préparation mur comprise.